

Cilss

COMITE PERMANENT INTER-ETATS
DE LUTTE CONTRE LA SECERESSE
DANS LE SAHEL
B.P. 7049 OUAGADOUGOU
TEL. 30.67.58 / 59



PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE
FOR DROUGHT CONTROL
IN THE SAHEL
FAX : 30.72.47
TELEX : 5263 COMITER

SECRETARIAT EXECUTIF



Programme Majeur Politique de Sécurité Alimentaire



PRORES

Projet Régional de Réflexion Stratégique sur la
Sécurité Alimentaire durable au Sahel

PROGRAMME REGIONAL DE PROMOTION DE LA PROTECTION PHYTOSANITAIRE INTEGREE AU SAHEL

COMPOSANTE NATIONALE DU CAP-VERT

Demande de financement présentée à la
Direction Générale VIII
par le CILSS

Juin 1997

1 - RESUME

La protection des végétaux a connu depuis ces dernières années, une évolution positive compte tenu des acquis au niveau de :

- la sensibilisation des décideurs sur l'utilisation raisonnée des pesticides ;
- la formation des cadres et des producteurs ;
- des recherches sur les déprédateurs et la mise au point de méthodes de lutte intégrée ;
- l'effectivité d'une homologation commune des pesticides au Sahel.

Ces résultats permettent d'envisager des recherches participatives pour une protection intégrée des végétaux et une application des résultats de ces recherches en vue d'un développement agricole durable et respectueux de l'environnement.

Le présent document spécifie les actions à mener afin d'atteindre les résultats et objectifs fixés ainsi que le chronogramme d'exécution, les moyens à mettre en oeuvre et le coût.

2 - CONTEXTE

2.1. POLITIQUE AGRICOLE DU CAP-VERT ET APPROCHE DU CILSS EN LUTTE INTEGREE

2.1.1 - Politique agricole du Cap-Vert

L'aridité du climat, l'insularité, le relief accidenté et les rares ressources hydriques disponibles limitent le développement agricole au Cap-Vert, mais les potentialités agricoles de ce pays sont loin d'être atteintes, étant donné l'exploitation inadéquate de ce secteur.

Pour améliorer cette situation le Gouvernement (Résolution n8/96 du 30/04/96), dans le domaine de l'agriculture se propose de :

- * augmenter la production et la productivité
- * adopter les systèmes d'exploitation de terre adaptés aux situations environnementales dans une perspective de l'utilisation durable des ressources, notamment de l'eau et des sols.
- * accélérer le passage d'une économie agricole de subsistance vers une économie agricole de marché.

Mais pour atteindre les objectifs proposés ci-dessus, le gouvernement a décidé de développer trois grands programmes.

- * Programme d'information/formation
- * Programme de vulgarisation de nouvelles technologies agricoles
- * Programme de gestion durable des ressources naturelles (de l'eau, sols, ressources biologiques, etc).

Avec le programme d'information/formation le gouvernement a décidé d'informer et former les agriculteurs pour une utilisation de nouvelles technologies plus adaptées aux conditions naturelles de cet archipel. Le gouvernement a également décidé, à travers le programme de vulgarisation, de renforcer les moyens humains (techniques) et financiers afin de promouvoir la vulgarisation de nouvelles technologies. Pour cela, il utilisera les foires agricoles internationales, le crédit à l'agriculture et aux micro-entreprises et développera les capacités

techniques pour assurer le transfert de nouvelles technologies aux paysans. Quant au programme de gestion durable des ressources naturelles, le gouvernement a décidé de développer des politiques à la conservation des ressources hydriques, de la flore et de la faune.

2.1.2. - Approche du CILSS en protection intégrée des végétaux

Les pays du Sahel, confrontés à des fléaux (locustes, oiseaux granivores, rongeurs etc...) ont renforcé leurs services nationaux en PV pour désormais prendre en charge les opérations de lutte précédemment confiées à l'OCLALAV et à l'OICMA. L'utilisation des pesticides a été faite le plus souvent sans contrôle.

Afin de parer à cette situation, l'approche du CILSS comprend 4 volets, à savoir:

- Changement de politique phytosanitaire
- Meilleur contrôle de l'utilisation des pesticides
- Réduction de la dépendance vis-à-vis des pesticides
- Développement et application de la lutte intégrée.

Changement de politique

Pour chaque Pays Sahélien :

- Adopter une politique phytosanitaire basée sur la lutte intégrée ;
- Inclure cette politique phytosanitaire dans la politique agricole nationale ;
- Restructurer les services de protection des végétaux afin qu'ils assurent l'application de cette politique phytosanitaire ;
- Créer au sein de chaque projet de développement, une unité ou cellule de lutte intégrée.

Contrôle de l'utilisation des pesticides

Au niveau régional

- Détruire hors du Sahel, l'ensemble des stocks de pesticides périmés dont la grande majorité est constituée de pesticides interdits (des organo-chlorés comme la diéldure, le HCH, etc.) ;
- Poursuivre l'homologation commune des pesticides avec attribution d'un numéro SAHEL à tous les pesticides homologués ou ayant été autorisés à être vendus provisoirement (APV) ;
- Renforcer les laboratoires de Dakar (LOCUSTOX) et de Niamey (LANSPEX), afin qu'ils effectuent des analyses de résidus de pesticides pour la sous-région ;

- Apporter un appui aux Etats pour l'application du Code International de conduite sur la distribution et l'utilisation des pesticides de la FAO ;

Au Niveau national

- Adopter une loi sur les pesticides ;
- Appliquer le Code International de conduite sur la distribution et l'Utilisation des pesticides y compris le PIC (Information pour le Consentement Préalable avant toute introduction de pesticides dangereux) ;
- Nommer les Autorités Nationales Désignées (AND) pour les produits chimiques toxiques;
- Appliquer les directives de la FAO sur les appels d'offres ;
- Exiger le numéro d'homologation SAHEL pour tous les appels d'offres ;
- Renforcer un laboratoire national pour effectuer le contrôle de qualité des formulations ;

Réduction de la dépendance vis-à-vis des pesticides

Au niveau régional

- L'homologation commune des pesticides permettra :
 - * d'interdire les pesticides dangereux,
 - * de délivrer des APV ou des homologations pour des pesticides moins toxiques, plus sélectifs et dont les formulations présentent moins de danger pour les applicateurs et l'environnement.
- Accélérer la mise au point d'outils de dépistage et de prévisions des pullulations de populations de ravageurs et des épidémies ;
- Collecte de données biophysiques et sattelitaires, les analyser en vue de dégager des prévisions à adresser rapidement aux Etats ;
- Formation des techniciens sur les matériels d'application et les formulations les plus adaptées. Ces techniciens formeront ensuite, au niveau national, des agriculteurs qui, à leur tour pourront former d'autres agriculteurs ;
- Encourager la mise au point de méthodes de lutte non chimique, recenser régulièrement les résultats des recherches sur ce volet pour les valoriser et rechercher les voies et moyens pour une promotion commerciale de certaines de ces méthodes ;
- Encourager la création d'une Union Sahélienne des Distributeurs et Vendeurs de pesticides chargée de veiller à l'application des différents codes et des décisions de l'homologation commune par les vendeurs nationaux.

Au niveau national

- Alléger les subventions de l'Etat pour l'achat des pesticides sauf en cas de fléaux ;
- Créer ou renforcer les centres antiacridiens dans les quatre pays de la ligne de front acridien (Mali, Mauritanie, Niger, Tchad) pour assurer la surveillance, les prospections et la lutte préventive, afin d'éviter des luttes curatives qui utiliseraient plus de pesticides ;
- Pratiquer des traitements en barrières pour les locustes lorsque des pesticides adaptés à ces traitements seront homologués ou auront obtenus une APV délivrée par le Comité Sahélien des Pesticides ;
- Renforcer les bases phytosanitaires ou postes d'observation (structures décentralisées de la PV) et former les groupements villageois dans les aires de nidification des oiseaux granivores et de pullulations potentielles des rongeurs afin d'assurer une surveillance et une lutte préventive contre ces ravageurs (actions conjointes, structures décentralisées de la P.V. et groupements villageois) ;
- Abandon en zone cotonnière des traitements calendaires au profit des traitements sur observations (seuils) ;
- Formation des distributeurs et vendeurs de pesticides ;
- Interdire la publicité sur les pesticides ;

Développement et application de la lutte intégrée

Au niveau régional

- Former des cadres supérieurs et moyens en lutte intégrée ;
- Poursuivre les réunions des groupes de travail sur la lutte intégrée (chercheurs et chefs des services P.V.) ;
- Poursuivre la tenue des séminaires et colloques sur la lutte intégrée contre les nuisibles des principales cultures vivrières et essences forestières ;
- Valoriser les résultats des recherches en lutte intégrée afin qu'ils soient diffusés auprès des agents de développement (bulletins, brochures, etc.), agriculteurs (manuels, etc.), des chercheurs (revue scientifique).

Au niveau national

- Former les agents des projets de développement rural, des ONG en lutte intégrée ;
- Former les agriculteurs y compris les femmes agriculteurs au niveau des écoles, au champ ou de toutes autres structures de terrain (conjointement par la P.V., la recherche (approches participatives) et la vulgarisation) ;
- Accélérer la mise au point de méthodes de lutte intégrée et leur applicabilité à travers des recherches participatives et des ateliers nationaux/locaux sur les résultats des recherches ;

- Former les agents des services économiques impliqués dans la délivrance de documents pour l'importation des pesticides ;
- Impliquer les distributeurs de pesticides en les faisant participer aux ateliers nationaux et locaux sur la lutte intégrée ; par des visites dans les écoles au champ ou les parcelles d'expérimentation des paysans ;
- Impliquer les Associations de consommateurs en les faisant participer aux ateliers nationaux et locaux sur la lutte intégrée ;
- Sensibiliser le grand public sur la lutte intégrée comme pratique respectueuse de l'environnement et sur les résultats positifs obtenus (presse écrite, radio, télé, etc.) ;
- Vulgariser par le biais des notables, personnalités locales et à travers les réunions de village, les résultats de la recherche participative en lutte intégrée.

2.2. - CARACTERISTIQUES DU SECTEUR

Le Cap-vert est un archipel constitué par dix îles et quelques îlots, situé dans l'Océan Atlantique, à environ 450 km de la côte occidentale africaine. Il couvre une superficie totale de 4.033 km² et compte 379.808 habitants, dont plus de la moitié réside à Santiago, la plus grande des îles et qui abrite la capitale Praia.

Le pays est d'origine volcanique avec un relief accidenté et des altitudes variant de 500 (pour les îles les plus basses) à 2 829 m (volcan de Fogo).

Le climat est de type tropical sec, avec l'influence des masses de l'air maritimes avec une saison sèche longue de Novembre à Juin et une pluvieuse de Juillet à Octobre.

Les pluies sont rares et mal réparties dans le temps et dans l'espace.

L'agriculture cap-verdienne occupe environ 10% de la surface du territoire national, soit environ 40.000 ha, parmi lesquels 38.000 ha sont occupés par l'agriculture pluviale et 2.000 ha par l'agriculture irriguée. Dans ce dernier cas, l'eau utilisée provient surtout des galeries, des puits et des forages.

Les exploitations familiales sont du type traditionnel, où les agriculteurs possèdent de petites parcelles, celles-ci sont exploitées dans leur majorité sous régime de "parceria" et/ou sous forme de fermage (55%). Environ 45% des parcelles sont exploitées par les propriétaires eux-mêmes.

Dans le système pluvial, les principales cultures sont le maïs et les différents haricots. On les trouve souvent en association avec les cucurbitacées et les tubercules dans les strates plus humides du pays. Ce système, très aléatoire par sa dépendance des précipitations, offre des risques considérables dus à l'irrégularité et au manque des précipitations.

Dans le système irrigué, l'agriculture est pratiquée sur des terrains relativement plats, contrairement au pluvial. Les parcelles sont en moyenne de 0,36 ha par agriculteur et se caractérise par irrigation surtout par inondation. Actuellement, cette situation tend à s'améliorer avec l'introduction de système d'irrigation goutte à goutte, ce qui permet l'économie d'eau et d'augmenter la surface irriguée qui, selon l'Institut National de Gestion des Ressources Hydriques (INGRH), sera de 329 ha en l'an 2.000.

Dans ce régime se pratiquent surtout les cultures horticoles dont la production est commercialisée. D'après le "Diagnostic du IV PND" (1996), 45% de la surface cultivée sur ce régime est occupée par la culture de canne à sucre, 20% occupé par les racines et les tubercules et 35% par les bananiers, les agrumes, les cultures horticoles, la canne à sucre, les racines et les tubercules dont les productions sont commercialisées.

Ces cultures sont attaquées par un certain nombre de déprédateurs qui causent environ 35 % de pertes selon un rapport de la GTZ de 1994.

Pour les agriculteurs les problèmes phytosanitaires constituent la deuxième contrainte après le manque d'eau.

La politique de libéralisation des importations, récemment mise en place au Cap-Vert augmente les risques d'introduction de nouveaux ennemis des cultures et de l'utilisation incontrôlée des pesticides.

Il est donc extrêmement important que la protection des végétaux reçoive une attention particulière dans l'agriculture cap-verdienne, surtout quand on cherche des solutions qui permettent de protéger l'agriculture sans pour autant dégrader le fragile écosystème.

Une autre raison qui amène à croire à la protection Végétale Intégrée comme indispensable dans la contribution au développement de l'agriculture cap-verdienne et conséquemment à l'accroissement du PIB national, est le fait que la banane (produit biologique) constitue le premier produit agricole d'exploitation du pays. En plus en produisant d'autres produits avec la qualité naturelle "produits biologiques" le pays pourra acquérir de nouveaux marchés au niveau international.

De cette façon selon le quatrième Plan National de Développement, l'amélioration de la qualité de vie des populations et la préservation de l'environnement vont de pair avec le développement et la mise en oeuvre de la Protection Végétale Intégrée au Cap-Vert.

Un facteur jugé favorable à la mise en oeuvre de la Protection Végétale Intégrée est, sans doute, l'insularité du Pays, ce qui, certainement, permet une plus grande chance d'obtention des résultats positifs, surtout dans l'introduction des ennemis naturels.

2.3. - BENEFICIAIRES ET PRINCIPAUX ACTEURS

Les bénéficiaires sont les agricultures cap-verdiens (femmes et hommes) qui pourront réduire les pertes causées par les ennemis des cultures et essences forestières en appliquant des méthodes de lutte économiquement à leur portée et qui préservent l'environnement.

Les principaux acteurs sont les « agriculteurs pilotes » les agents de la PV, de développement rural (ONG compris), les chercheurs, les distributeurs de pesticides et au niveau régional les structures du CILSS (DFPV, Suivi phytosanitaire, UCTR/PV).

2.4. - PROBLEMES A RESOUDRE

Les principaux problèmes à résoudre sont :

- * Comment réduire les populations de nuisibles à un seuil économiquement supportable sans dégrader l'environnement ;
- * Comment éviter l'introduction, la distribution et l'utilisation de pesticides interdits par le Comité Sahélien des Pesticides ;
- * Comment protéger les cultures, les essences forestières et les denrées stockées sans dégrader l'environnement ;
- * Comment produire pour l'exportation, des légumes et fruits de bonne qualité phytosanitaire ;
- * Comment éviter l'introduction de nouveaux déprédateurs au Sahel .

2.5. - AUTRES INTERVENANTS QUE LE CILSS

- Le Projet **LUBILOSA** (Lutte Biologique contre les Locustes et Sauteriaux au Sahel) a pour objectif, la mise au point de biopesticides. Il est financé par le Canada, la Grande Bretagne et la Suisse. L'IITA et le CILSS sont co-coordonnateur de ce projet.
- Le Projet **LOCUSTOX** financé par les Pays-Bas a pour objet d'étudier l'impact des traitements chimiques sur l'environnement ; ce projet appuiera l'homologation commune des pesticides.
- Le Conseil Phytosanitaire Interafricain de l'OUA (CPI/OUA) : échanges d'informations sur le contrôle phytosanitaire, réflexion commune sur la création de centres régionaux ou nationaux de quarantaine en Afrique, participation du CPI (membre) aux réunions du Comité Sahélien des Pesticides (CSP).
- **OCLALAV** : échange d'information sur les acridiens. Participation de l'OCLALV (membre) aux réunions du CSP.
- **FAO** / elle appuiera le Sahel pour la mise en oeuvre au Sahel du Code de Conduite sur la distribution et l'utilisation des pesticides. La FAO assistera aux réunions du CSP comme observateur. Son expérience dans la mise en place des écoles au champ servira d'exemple au Sahel.
- **PRIFAS** : La collaboration pour la validation des biomodèles sera renforcée et pour les études d'impact des traitements antiacridiens sur l'environnement.
- **OMS** : Elle poursuivra sa participation comme observateur aux réunions du CSP.
- **HIP** (Homologation Interafricaine des pesticides) qui regroupe 5 pays de la zone humide (Bénin, Côte-d'Ivoire, Ghana, Guinée-Conakry, Togo). Le Comité Sahélien des Pesticides collaborera avec HIP dans le but de contrôler les frontières sud du Sahel pour éviter toute introduction de pesticides interdits par le CSP. Une réunion de concertation CSP/HIP se tiendra chaque année.

2.6. - DOCUMENTATION DISPONIBLE

- Bilan diagnostic national
- Plan d'actions national
- Programme Régional de Promotion de la protection Phytosanitaire intégrée au Sahel
- Etudes PRORES-PMSA-CILSS (1996-1997)
- Etudes PRORES-PMSA-CILSS (1996-1997)
- Etudes PRORES-PMSA-CILSS (1997)

3 - INTERVENTION

3.1. - OBJECTIF GLOBAL

Promouvoir la lutte intégrée comme technologie principale d'une protection phytosanitaire respectueuse de l'environnement avec la participation de tous les intervenants en vue d'assurer une meilleure production agricole.

3.2. - OBJECTIFS SPECIFIQUES

Neuf objectifs spécifiques

- Création d'un comité national de coordination en lutte intégrée
- Adoption officielle de la lutte intégrée comme politique phytosanitaire
- Formation en lutte intégrée
- Recherche participative
- Transfert de connaissances aux agriculteurs
- Contrôle phytosanitaire
- Contrôle des pesticides
- Surveillance phytosanitaire
- Collaboration sous-régionale

Création du Comité National de Coordination en lutte intégrée

Résultat

Toutes les parties concernées travaillent de façon concertée en vue du développement et de l'application de la lutte intégrée.

Activités

1. Mise en place du comité national de coordination (CNC) : nomination des membres
2. Elaboration et adoption d'un protocole d'accord entre toutes les parties concernées
3. Elaboration de programmes annuels de travail et mise en oeuvre de ces programmes

Adoption officielle de la lutte intégrée comme politique phytosanitaire nationale

Résultat

Une déclaration officielle (décret, arrêté ou déclaration écrite) relative à la politique phytosanitaire est faite.

Activité

1. Elaboration de la déclaration
2. Proclamation de la déclaration

Formation en Protection des Végétaux

Résultat

Des agents, des agriculteurs, des distributeurs de pesticides formés.

Activités

1. Formation d'un acridologue (DFPV/PRIFAS-Master d'acridologie)
2. Formation de deux ingénieurs et techniciens supérieurs en lutte intégrée (formation TSPV du DFPV)
3. Formation sur place de 10 techniciens de la PV et des structures de l'encadrement rural
4. Formation de 10 inspecteurs phytosanitaires et recyclage des inspecteurs phytosanitaires qui sont déjà en fonction
5. Formation de 10 agents chargés du contrôle au niveau des points de vente des pesticides et des postes d'entrée des pesticides
6. Formation des agriculteurs
7. Formation/sensibilisation des agents des services économiques habilités à délivrer les autorisations pour les importations des pesticides
8. Formation des distributeurs de pesticides

Recherche participative

Résultats

La recherche est faite de façon participative, selon les besoins réels des agriculteurs et dans l'optique de la protection intégrée

Activités

1. Désigner les agriculteurs leaders par les groupements d'agriculteurs
2. Evaluer les connaissances de ces agriculteurs leaders (ou pilotes) et formation complémentaire si nécessaire
3. Concevoir les essais à réaliser conjointement par les services concernés et les agriculteurs et mise en place de ces essais
4. Analyser des résultats et formuler des recommandations à travers des ateliers locaux et nationaux

Transfert de technologies appropriées

Résultats

Les connaissances sur la protection intégrée des végétaux sont transférées aux agriculteurs .

Activités

1. Recenser les différents systèmes de transfert de connaissances et les technologies disponibles
2. Valider par un atelier national les systèmes de transfert prometteurs au Cap-Vert et les technologies recensées
3. Procéder au transfert des connaissances selon les systèmes retenus par l'atelier national

Contrôle efficace des ennemis déjà introduits et minimiser les risques d'introduction de nouveaux organismes nuisibles

Résultat

Le contrôle phytosanitaire est réhabilité au Cap-Vert.

Activités

1. Réactualiser la législation en vigueur
2. Elaborer un manuel d'inspection phytosanitaire, la liste d'organismes sujets à la quarantaine au Cap-Vert et reéditer des brochures et des posters pour la sensibilisation/information sur la quarantaine
3. Adapter le nombre et la distribution des postes de contrôle phytosanitaire en tenant compte de l'expansion des postes de douanes
4. Equiper les postes de contrôle phytosanitaires afin que le contrôle soit fiable
5. Elargir les inspections phytosanitaires aux champs de culture
6. Renforcer le contrôle phytosanitaire dans les postes et aéroports des îles de Santo Antao et San Vicente pour éviter d'introduire le "mille pattes de Santo Antao" dans les autres îles du pays.

Contrôle de l'utilisation des pesticides

Résultat

L'utilisation des pesticides est faite de façon rationnelle, avec le minimum de risques pour l'homme et son environnement

Activités

1. Tenir un registre des pesticides autorisés ou interdits au Cap-Vert selon les décisions prises par le Comité Sahélien des pesticides
2. Renforcer un laboratoire national pour effectuer le contrôle de qualité des formulations et faire réaliser des analyses de résidus de pesticides par le laboratoire du projet LOCUSTOX à Dakar
3. En collaboration avec l'INIDA, effectuer les essais d'efficacité biologique pour les nouveaux pesticides, demandes par l'industrie agropharmaceutique. Les frais de réalisation de ces essais sont à la charge de l'Industrie agropharmaceutique.
4. Concertations régulières avec les agents des services économiques chargés de délivrer les autorisations pour les importations de pesticides
5. Contrôle au niveau des postes et des points de vente de pesticides sur le territoire.

Surveillance phytosanitaire et lutte

Résultat

Le suivi phytosanitaire est effectif.

Activités

1. Effectuer des observations phytosanitaire et remplir les fiches standardisées de AGRHYMET
2. Impliquer les groupements d'agriculteurs dans le suivi phytosanitaire.
3. Participer à l'amélioration des outils de prévention;
4. Créer une banque nationale de données phytosanitaires.

Collaboration sous-régionale

Résultat

- Echanges avec les autres pays sahéliens des informations concernant l'introduction de nouveaux organismes nuisibles
- Procéder à une homologation commune des pesticides avec les autres pays sahéliens.

Activités

1. Envoi au CILSS des informations sur les zones infestées par le "mille pattes de San Antao" afin que les autres pays sahéliens évitent de recevoir des végétaux en provenance de ces zones
2. Participation de deux experts cap-verdiens aux réunions du Comité Sahélien des Pesticides et à la prise de décisions relatives aux demandes d'homologation

4 - HYPOTHESES

4.1. HYPOTHESES AUX DIFFERENTS NIVEAUX

- ♦ Au niveau des décideurs politiques, le projet fait l'hypothèse que les différentes politiques en faveur de la protection de l'environnement incluront la lutte intégrée.
- ♦ Au niveau des agriculteurs, le projet fait l'hypothèse qu'ils acceptent d'appliquer des méthodes de lutte n'exigeant pas ou peu de pesticides et préservant leur environnement.

4.2. - RISQUES

- La non déclaration par le Gouvernement de l'adoption d'une politique de protection des végétaux basée sur la lutte intégrée
- Le faible niveau d'alphabétisation des agriculteurs
- Les invasions d'acridiens nécessitent généralement des traitements chimiques importants pour venir le plus rapidement à bout de ces ravageurs.

5 - MISE EN OEUVRE DU PROJET

5.1. RESSOURCES HUMAINES

L'équipe nationale lutte intégrée sera composée des experts nationaux suivants :

- 1 Entomologiste
- 1 Spécialiste surveillance et avertissement agricole
- 1 Phytopharmaçien
- 1 Spécialiste du contrôle phytosanitaire et de la quarantaine.
- 1 Agro-socio-économiste.

L'équipe recevra l'appui scientifique des chercheurs de INIDA et de la DGAR.

Au niveau décentralisé, l'équipe collaborera avec les autres services comme ASA, ENAPOR et TACV.

Des consultants seront sollicités, dans les domaines non couverts par les experts nationaux.

EQUIPEMENT

- 3 véhicules TT
- 14 Motos TT
- Equipement pour les postes de contrôle phytosanitaire et la formation
- Matériel informatique et installation du courant électrique.

5.2. - ORGANISATION - PROCEDURE ET MODALITES D'EXECUTION

ORGANISATION

La composante du Cap-Vert fait partie du Programme Régional de Gestion Intégrée des Déprédateurs dont la Coordination Régionale serait assurée par l'Institut du Sahel. Au niveau national, les rôles des intervenants sont mentionnés dans le tableau suivant :

Objectifs spécifiques	Intervenants							
	Gouvt.	DPV	Recherche	INFA	ONG	ENAPOR /ASA/ TACV	Privés	Paysans
Politique de LI	*	*	*	*		*		
Formation de cadres	*	*	*	*	*	*		*
Comité national LI	*	*	*	*	*	*	*	*
Recherche participative		*	*	*	*	*	*	*
Transfert de technique		*	*	*	*	*		*
Contrôle phytosanitaire		*	*					
Contrôle pesticides		*	*				*	
Surv./Lutte		*			*	*		*
Coopération Régional	Sous-	*	*	*				

La stratégie pour l'application de la lutte intégrée au Cap-vert est basée sur la formation des agriculteurs et leur participation aux recherches participatives et au transfert de technologies, notamment en ce qui concerne le "mille pattes de San Antao".

PROCEDURE DE MISE EN OEUVRE

L'Ordonnateur national déléguera l'exécution des devis-programmes à l'Ordonnateur national délégué (le Directeur national de la Composante du Cap-Vert).

La Coordination Régionale du projet sera chargée d'élaborer les devis-programmes annuels et de les soumettre au Comité Régional de Coordination.

Le Service "Ordonnancement et Comptabilité" du FED à Praia engagera ses devis-programmes et procédera aux virements.

MODALITES D'EXECUTION

- * Le Comité national de coordination de la lutte intégrée assurera le contrôle des activités prévues.
- * Le Comité régional de coordination regroupant les Présidents des comités nationaux de coordination, deux Représentants du bailleur de fonds et un Représentant de l'Ordonnateur régional délégué.

5.3. CALENDRIER D'EXECUTION

Chronologie d'exécution détaillé pour la première phase

Objectifs (OS) Activités (A)	Année	1	2	3	4	5
OS 1						
A1						
A2						
A3						
OS 2						
A1						
A2						
OS 3						
A1						
A2						
A3						
A4						
A5						
A6						
A7						
A8						
OS 4						
A1						
A2						
A3						
A4						
A5						
OS 5						
A1						
A2						
A3						
OS 6						
A1						
A2						
A3						
A4						
A5						
A6						
OS 7						
A1						
A2						
A3						
A4						
OS8						
A1						
A2						
A3						
OS9						
A1						
A2						

5.4. - COUT ET PLANS DE FINANCEMENT

COUT (ECUS)

ACTIVITES	COUTS
Consultants	60.000
Support administratif	30.000
Missions (à l'intérieur du pays)	54.000
Recherche participative	178.000
Formation	290.000
ateliers - réunions	75.000
Matériel didactiques	105.000
Equipement	210.000
Fonctionnement	102.000
TOTAL	1.104.123

PLAN DE FINANCEMENT

Première année	:	295.500
Deuxième année	:	210.000
Troisième année	:	210.000
Quatrième année	:	210.000
Cinquième année	:	87.500

5.5. - CONDITIONS SPECIALES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU GOUVERNEMENT

- * Le Gouvernement a adopté un Code sur l'environnement ;
- * Des recherches appliquées sont en cours au niveau de l'INIDA.
- * Le Gouvernement mettra a contribution pour les cinq années les moyens suivants:

- Ressources humaines: 443.583 écus
- Infrastructures: 189.140 écus
- Equipement: 241.287 écus
- Fonctionnement: 291.495 écus

6 - FACTEURS ASSURANT LA VIABILITE

6.1. - POLITIQUE DE SOUTIEN

En attendant la déclaration officielle du Gouvernement en faveur d'une politique de lutte intégrée, comme méthode de protection phytosanitaire durable, on constate qu'une prise de conscience générale existe chez les responsables des services techniques, ONG, projets de développement, structure de formation agricole, etc.

C'est ainsi que plusieurs assistances, bilatérales, multilatérales et internationales ont permis de conduire des expériences de lutte intégrée au Cap-Vert.

6.2. - TECHNOLOGIES APPROPRIEES

Avec la participation active des agriculteurs, la mise en oeuvre des technologies mises au point avec eux sera tout à fait adaptée, malgré la grave contrainte que représente l'analphabétisme.

La prise en compte du savoir faire traditionnel des paysans en général et l'implication des femmes en particulier, sont des garanties de succès. L'adoption de ces technologies est un facteur important de la stabilité et de la durabilité de la production agricole pour la sécurité alimentaire et l'amélioration des revenus.

6.3. - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La lutte chimique mal comprise et utilisée sans discernement en protection des cultures et récoltes est un danger permanent pour l'utilisateur, le consommateur et pour l'environnement.

6.4. - ASPECTS SOCIO-CULTURELS

La pratique de la lutte intégrée valorisera les connaissances traditionnelles dont les agriculteurs avaient commencé à douter. Elle valorisera en même temps ceux qui en sont les détenteurs : les paysans et paysannes. Ces connaissances seront recensées, évaluées améliorées et transférées des paysans pilotes vers les autres.

Les femmes joueront un rôle plus actif dans la protection intégrée des cultures et denrées stockées qui comportent moins de risques pour elles et pour les enfants que la lutte chimique.

6.5. - CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET DE GESTION

Les écoles au champ et les recherches participatives permettront aux agriculteurs d'acquérir les bases nécessaires pour appliquer une protection des végétaux respectueuse de l'environnement.

La lutte intégrée permet aux agriculteurs de gérer eux-mêmes les problèmes phytosanitaires rencontrées dans leurs champs en évitant des pertes de rendement économiquement significatives et sans dégrader l'environnement.

6.6. - ANALYSES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

La lutte chimique nécessite l'achat des pesticides, d'appareils de traitement, de véhicules tout terrain, d'avions agricoles (ou heures de vol) ce qui revient cher aux budgets nationaux et aux agriculteurs sahéliens (car il a été décidé que les pesticides et les appareils de traitement ne seront plus gratuitement cédés aux producteurs).

Selon la FAO, les pays africains importent annuellement 500 millions de dollars US de pesticides. La conjoncture difficile que traversent plusieurs pays et agriculteurs sahéliens, suite à la dévaluation du Franc CFA ne permet plus de rentabiliser certains intrants agricoles dont les pesticides, par exemple des pesticides qui étaient d'usage courant au Sahel coûtent actuellement entre 10.000 à 20.000 FCFA le kg et l'appareil de traitement 30.000 FCFA. L'utilisation de ces intrants n'est plus à la portée des agriculteurs sahéliens notamment les producteurs de denrées alimentaires.

Les actions pilotes de lutte intégrée en culture de mil mis en place dans tous les pays sahéliens producteurs de mil par le projet CILSS/FAO/USAID de Lutte intégrée avaient enregistré des augmentations de rendement de 34 à 95 %.

7 - SUIVI EVALUATION

Le suivi-évaluation des activités du projet se fera suivant les indicateurs d'évaluation ci-dessous liés aux résultats attendus et activités des objectifs spécifiques définis (voir tableau). Une première évaluation sera faite à mi-parcours (3^e année) et une deuxième évaluation (au cours de la 5^e année).

Indicateurs de suivi-évaluation.

N°	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi
1	Création comité national de coordination	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination des membres du comité - Programmes annuels de travail - Rapports d'activités annuels
2	adoption officielle de la lutte intégrée	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration proclamée
3	Formation	<ul style="list-style-type: none"> - 1 ingénieur formé en acridologie - 2 techniciens supérieurs formés en lutte intégrée - 10 techniciens formés sur place - 10 inspecteurs phytosanitaires formés et des inspecteurs recyclés - 10 agents chargé du contrôle de la vente des pesticides formés - des agents des services économiques sensibilisés et formés - Des agriculteurs formés - des agents des services économiques sensibilisés et former sur les bonnes procédures relatives à l'importation des pesticides - Des distributeurs de pesticides formés
4	Recherche participative	<ul style="list-style-type: none"> - Des technologies applicables par les agriculteurs - Rapports des ateliers locaux et nationaux
5	transfert de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> - Des agriculteurs appliquent les technologies transférées - Des augmentation de rendement dans les exploitations agricoles appliquant les nouvelles technologies

6	Contrôle phytosanitaire	<ul style="list-style-type: none"> - Législation réactualisée - Un manuel d'inspection phytosanitaire - Une liste d'organismes sujets à la quarantaine au Cap-Vert - Des brochures et posters de sensibilisation sur les organismes de quarantaine - Des postes de contrôle phytosanitaire équipés (ne faisant pas double emploi avec d'autres services) - Des rapports sur les inspections phytosanitaire dans les cultures aux ports et aéroports notamment ceux de Santo Antao et San Vicente.
7	Contrôle des pesticides	<ul style="list-style-type: none"> - Un registre des pesticides autorisés ou interdits (conforme aux décisions du comité sahélien des pesticides) - Un laboratoire renforcé pour effectuer le contrôle de qualité des formulations - des rapports sur le contrôle de qualité des formulations et les analyses de résidus de pesticides - Des rapports des contrôles effectués au niveau des ports et des points de vente des pesticides
8	Surveillance et lutte	<ul style="list-style-type: none"> - Le secteur surveillance de la Division PV est fonctionnel et les fiches AGRHYMET sont remplies. - Des groupements d'agriculteurs assurant la surveillance dans leurs zones d'intervention
9	Collaboration	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports CILSS sur les milles pattes - Rapports des experts cap-verdiens sur leur participations aux réunions du comité sahélien des pesticides

Le pilotage du plan nécessitera la mise en place d'un système permanent de suivi et évaluation de toutes les actions à mener.

Pour ce faire en début de chaque année les concernés et l'équipe pluridisciplinaire constituée doit procéder à l'élaboration d'un plan annuel de travail dans lequel également des indicateurs de suivi seront déterminés.